

## **Comité Technique Personnels et Missions de la DGCCRF Déclaration préalable.**

L'heure est grave pour la DGCCRF et pour le SCL !

Par votre message annonçant un énième arbitrage interministériel perdu par Bercy – un de plus ! - les personnels de la DGCCRF ont appris que notre direction avait perdu ses missions en matière de sécurité alimentaire.

Ce désastre pour les personnels a été aggravé le 02 juin 2022, avec la publication des décrets d'attributions ministérielles. La Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes, rattachée au ministère de l'Économie, est désormais « à disposition » du Ministère de l'Agriculture en ce qui concerne les contrôles de la sécurité alimentaire. Ce décret acte le transfert des missions mais rend également possible le transfert d'une grande partie des agent·es de la DGCCRF vers la Direction Générale de l'Alimentation (DGAL).

Cette décision gouvernementale de créer une soi-disant « police unique de l'alimentation » a été prise sans aucune concertation, ni des agent·es concerné·es ou des organisations syndicales les représentant, ni de la société civile, ni du parlement.

Cette décision et la manière dont elle a été communiquée au personnel de la DGCCRF – un message laconique diffusé près d'une semaine après la réunion actant cette décision – montrent également l'absence de considération de la Direction Générale envers ses personnels et les organisations syndicales qui les représentent. Alors que les comptes rendus de nos homologues du Ministère de l'Agriculture reprenaient quasiment mot à mot le bleu de la réunion interministérielle actant la décision, rien côté CCRF. Nous n'avons même pas été informés de l'organisation d'une réunion avec les hautes hiérarchies des services déconcentrés mardi dernier !

Et que dire du mépris ressenti par les personnels du SCL, également violemment impactés par cette décision ?

Cette volonté de communiquer a minima montre bien la duperie du gouvernement et de celles et ceux qui le servent aveuglément :

- En essayant de faire croire à nos concitoyen·nes que l'unicité de la « police en charge de la sécurité alimentaire » allait stopper net les envies des grands groupes industriels de céder à l'appât du gain au détriment de la sécurité des consommateurs et consommatrices.
- En omettant d'annoncer clairement les enjeux de cette décision : la délégation des contrôles pour les Plans de Surveillance Plans de Contrôle (PSPC) et les contrôles d'hygiène dans les secteurs d'activité de la remise directe, car il faudrait alors aussi préciser les modalités de financement de cette nouvelle organisation. Il y aura bien un coût, qui sera répercuté sur le porte-monnaie des consommateurs et consommatrices in fine.
- En refusant de mentionner le contenu de la réunion interministérielle, comme la « clause de revoyure » pour les transferts de postes vers la DGAL, qui ouvre la porte à un nouveau dépeçage de la DGCCRF, et les 60 emplois supplémentaires supprimés à Bercy hors DGCCRF.

Tout ceci montre bien un délitement du rôle de l'État en matière de contrôle de l'ordre public économique, et fait peser des doutes sur la survie à moyen terme de la DGCCRF, mais aussi des laboratoires du SCL.

Le transfert de compétences occulte également le caractère mixte des fraudes en matière alimentaire, les crises sanitaires étant en réalité révélatrices de la recherche de profits par les industriels de l'agroalimentaire : mauvaises conditions de travail et d'hygiène sur les sites de production, dissimulation de résultats d'autocontrôles défavorables, que ce soit par les industriels eux-mêmes ou leurs prestataires privés.

Et si des professionnels falsifient les denrées alimentaires ce n'est certainement pas dans le but de mettre en danger les consommateurs et consommatrices mais bien pour l'intérêt économique qu'ils en tireront : surdosage en colorants pour masquer le défaut d'un produit ou le rendre plus attractif, traitements pesticides y compris avec des produits interdits ou usage massif de conservateurs pour ne pas perdre de la matière, et la liste est longue. Nous en avons l'expérience !

Pour le Service Commun des Laboratoire (SCL), le transfert des missions SSA risque d'avoir des conséquences désastreuses. Les analyses liées à la SSA au SCL sont nombreuses et variées (microbiologie, pesticides, métaux lourds, radioactivité...). Les personnels craignent que ce transfert s'accompagne à terme de l'arrêt de ces analyses par le SCL.

Ces craintes sont nourries par le souhait de la DGAL de déléguer les contrôles pour les PSPC et l'hygiène à la remise directe. Pour **solidaires CCRF & SCL** la délégation des contrôles s'accompagnera à court ou moyen terme de l'externalisation des analyses.

Considérer le SCL comme un simple « sous-traitant » c'est méconnaître ce service et les 4 missions -analyser, appuyer, coopérer, développer-dont il est investi. Les collègues du SCL assurent ces missions au quotidien avec implication, sens du service public et impartialité. La réalisation de ces missions est très appréciée par les deux directions générales de rattachement et s'illustre particulièrement lors des crises, dernièrement les crises de l'oxyde d'éthylène, Buitoni, Kinder et le fipronil.

L'exercice pertinent de chacune des missions du SCL enrichit l'exercice des autres. Les laboratoires du SCL ont acquis une expertise des matrices et des méthodes dans leurs domaines spécifiques en réalisant les analyses de routine.

Cette expertise est mise au service des 2 directions de rattachement pour les appuyer lors de la rédaction des tâches nationales, pour le ciblage des prélèvements, pour l'évolution de la réglementation...

Cette expertise est également indispensable au développement de méthodes permettant de détecter/quantifier les nouveaux risques.

Lors de l'alerte de l'oxyde d'éthylène dans les graines de sésame, il est apparu un déficit en capacité de laboratoires français et européen pouvant rechercher cette molécule. Fort de l'expérience d'un laboratoire du SCL sur des dosages de molécules similaires, le domaine a été développé, mis au point et validé en à peine un mois une méthode permettant de doser l'oxyde d'éthylène sur les graines de sésame.

L'arrêt des analyses SSA par les laboratoires du SCL entraînera donc une diminution de l'expertise et de la réactivité des pouvoirs publics à détecter les nouveaux risques. La fragmentation, la taylorisation des missions entraînera inévitablement des pertes de connaissances, de compétences.

Les agent.es du SCL sont consternés par le mépris de la DGCCRF à leur encontre. Dans les documents fournis lors de la réunion de cadrage du 14 juin, le SCL n'a été mentionné qu'une seule fois pour évoquer une éventuelle possibilité de recours aux laboratoires du SCL.

Pour **Solidaires**, le SCL est traité avec désinvolture. L'unité de direction du SCL n'a été conviée à aucune négociation entre la DGAL et la DGCCRF. Les collègues du SCL n'ont aucune information sur la pérennité des analyses qu'ils et elles réalisent et certain·es sont angoissé·es pour l'avenir de leur laboratoire et pour leurs conditions de travail.

La décision est également un signe de mépris fort vis-à-vis des collègues des bureaux techniques de l'administration centrale et de l'unité d'alerte. Leur mobilisation, notamment dans le cadre des récentes crises, toute l'énergie et les heures qu'ils et elles ont engagé pour les gérer au mieux, malgré le manque de moyens, est balayé d'un revers de la main.

Ces coups de massue ont amené **Solidaires** à appeler les personnels de la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF) et du Service Commun des Laboratoires (SCL) à se mobiliser ce mardi 21 juin 2022 contre la réforme des contrôles de la sécurité sanitaire des aliments.

Exceptionnellement, nous siégerons grévistes, car nos collègues ont le droit de savoir ce que vous leur cachez jusque-là.

D'autant que nous sommes sensé·es vous croire sur parole et faire confiance au gouvernement : il n'y aura pas de départs forcés vers la DGAL, les collègues CCRF ne feront plus de contrôles SSA après le transfert de missions, et le SCL continuera à effectuer les analyses microbio et contaminants.

L'absence d'implication et de résultats positifs de notre ministre en matière de défense de la DGCCRF, nous incite à avoir énormément de doutes sur toutes ces belles promesses. Les propos tenus par la Directrice Générale et la Secrétaire Générale du ministère contredits dès le lendemain par la publication des décrets d'attribution des ministères ne sont pas plus de nature à nous rassurer sur la capacité de nos dirigeant·es à nous défendre.

Les motions qui partent de toute la France montrent bien l'incompréhension et la colère des collègues face au mépris dont ils et elles font l'objet, et ce alors même que les services de la DGCCRF et du SCL remplissent leurs missions malgré des moyens diminués par quinze ans de réformes néolibérales impactant les services publics et leurs agent·es.

Alors oui, l'heure est grave pour la DGCCRF comme pour le SCL, et **Solidaires** continuera de se battre pour défendre nos missions de service public, et alerter l'opinion publique sur les risques de privatisations des contrôles et analyses effectués jusque-là par nos services.

Et en ce jour de fête de la musique, nous aurons sans doute droit à un numéro de pipeau, mais nous ne céderons pas au chant des sirènes, nous entendons bien faire entendre la voix des personnels, leur donner la parole, et pourquoi pas faire changer le gouvernement de couplet sur la sécurité des aliments !